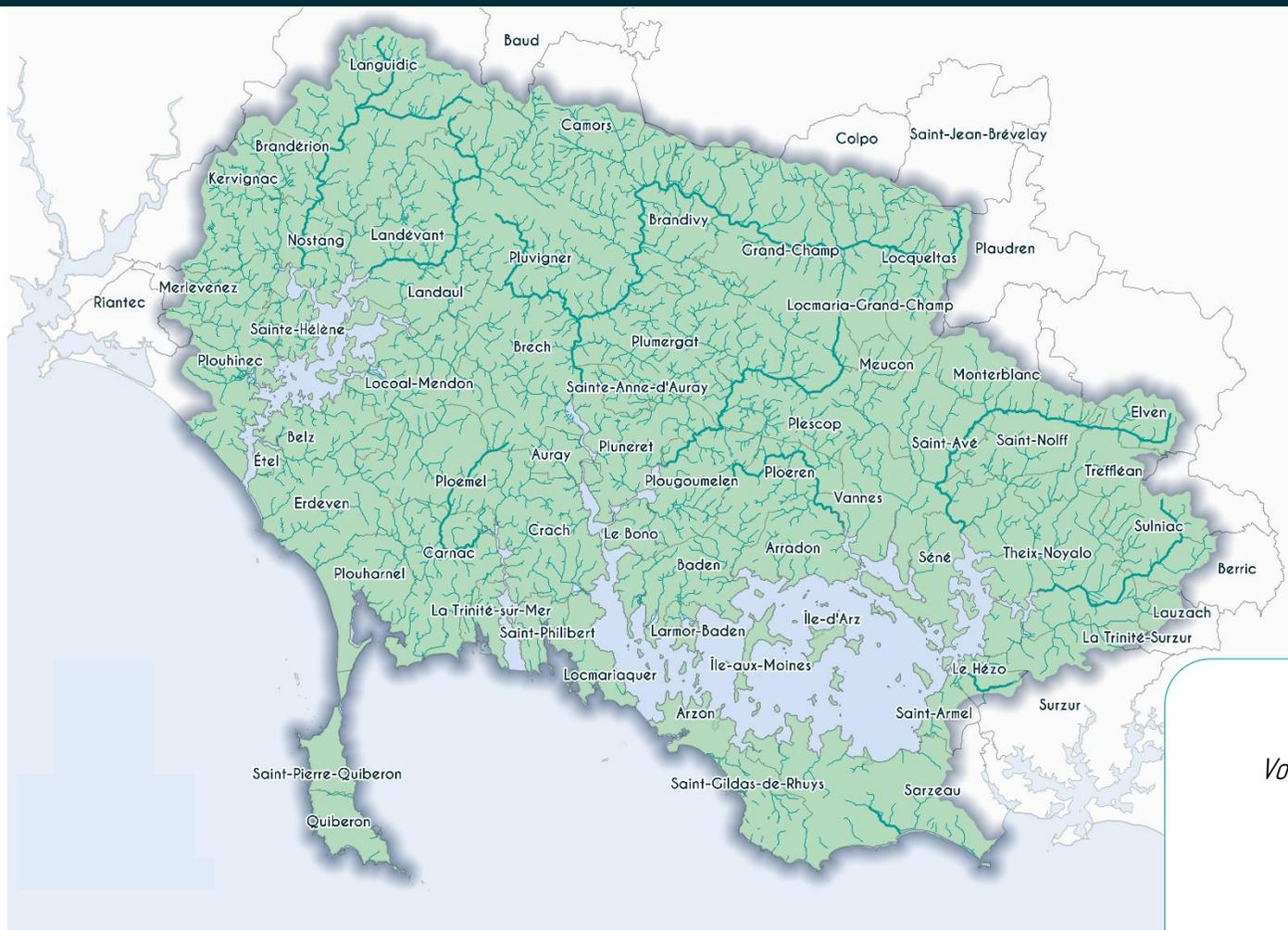


# Situation hydrologique fin Août 2025



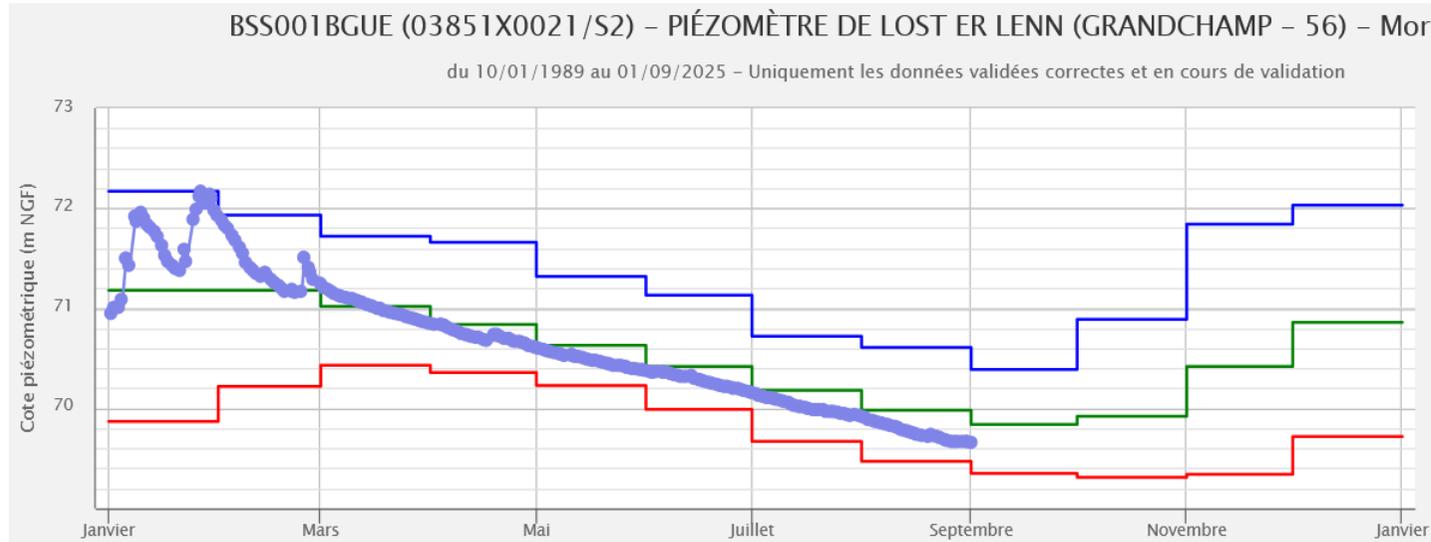
*Vous souhaitez recevoir le bulletin tous les mois,  
directement sur votre boîte mail,  
inscrivez-vous [ICI](#) (1 min)*

Une faible précipitation mensuelle, des hauteurs de nappe et des débits très inférieurs à la normale pour un mois d'août.

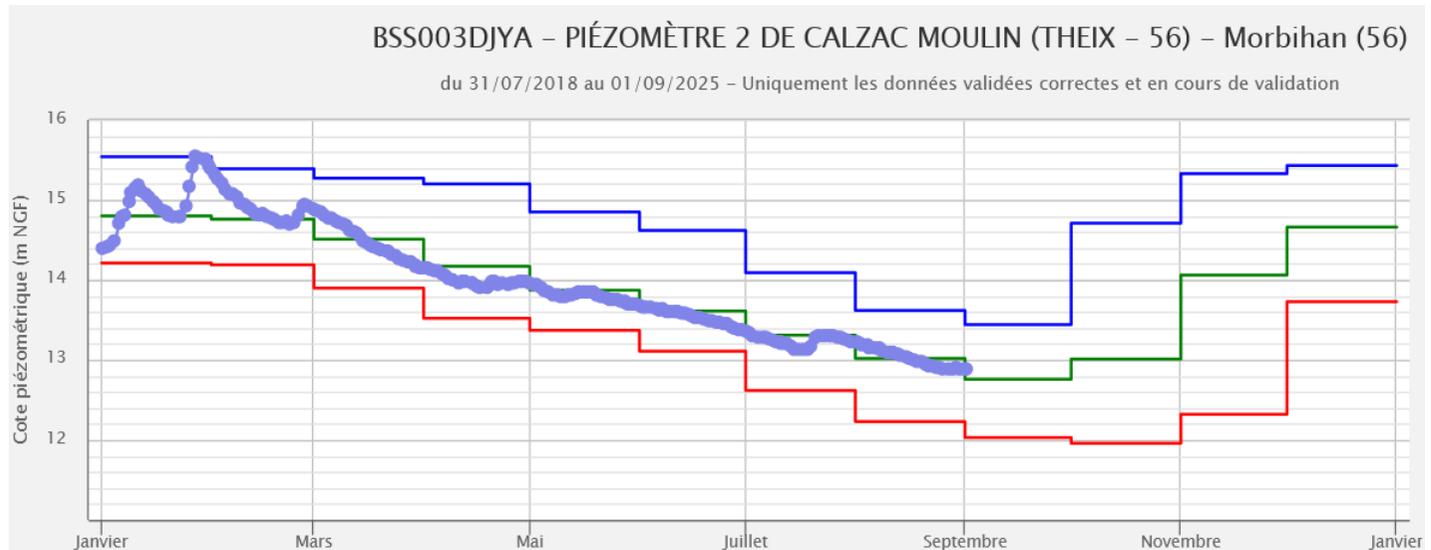
## Pluviométrie

A Auray, la pluviométrie mensuelle (47,5 mm) a été inférieure à la normale pour un mois d'août (-17%). Les précipitations ont été quasi nulles jusqu'au 26 août en dehors d'un petit épisode pluvieux les 19 et 20. La majeure partie des pluies s'étant concentrées du 27 au 31 août.

Le niveau des nappes d'août est très bas pour le piézomètre de Grand-Champ et moyen pour celui de Theix-Noyal.



[Point d'eau 03851X0021/S2 - Site public - ADES \(eaufrance.fr\)](http://eaufrance.fr)



[Point d'eau BSS003DJYA/X - Site public - ADES \(eaufrance.fr\)](http://eaufrance.fr)

**BSS001BGUE (03851X0021/S2)**

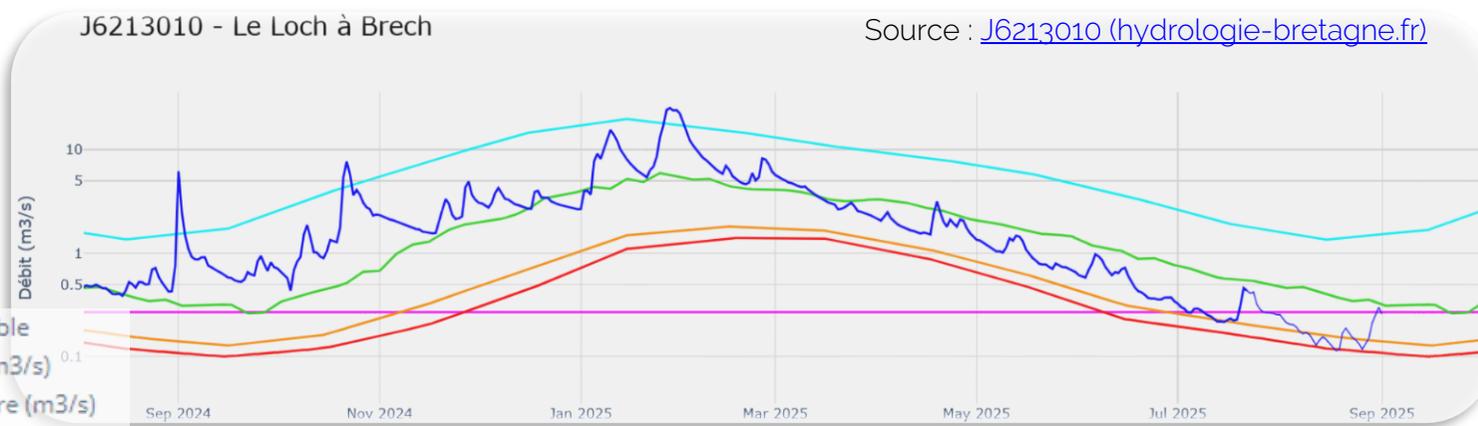
- maximum mensuel
- moyenne mensuelle
- minimum mensuel
- 2025

## Débits

Le débit du Loc'h a été très inférieur à la normale tout au long du mois avec une période critique entre le 10 et le 28 août. Les pluies conséquentes de fin août ont conduit à une augmentation notable du débit, frôlant le débit moyen le 31 août.

— 10ème module  
— Valeur forte  
— Valeur moyenne  
— Valeur faible

— Valeur très faible  
— Débit validé (m<sup>3</sup>/s)  
— Débit provisoire (m<sup>3</sup>/s)



Les débits mesurés par le SMRE le 25 août, étaient les plus faibles mesurés depuis le début des mesures en 2006. Le Poumen et le Calavret étaient à sec. Le Moulin de Cochelin présentait un écoulement très faible (0.01 m<sup>3</sup>/s). A noter que les mesures ont été réalisées à un moment du mois où les débits du Loc'h étaient très faibles.

## Suivi des assecs

L'Office Français de la Biodiversité a effectué 2 campagnes d'observation des écoulements (ONDE) en août le 14 et le 25.

Lors des 2 campagnes : 1 station (ruisseau de Mangolérien, affluent du Liziec) présentait un écoulement visible, 2 (Pont du Roc'h et Kergroix) un écoulement visible faible et 2 (ruisseau de Meucon et Calavret) étaient en assec. Il convient de noter que depuis le début des suivis (2012), les stations du Pont du Roc'h et du Kergroix ont toujours présenté un écoulement visible sauf en juillet 2025 (et en août 2022 pour le Kergroix).

## Arrêté cadre sécheresse

[L'arrêté cadre sécheresse du Morbihan](#) fixe des débits seuils à partir desquels des mesures de vigilance, alerte, alerte renforcée et crise sont déclenchées. La zone 'Littoral', à laquelle le territoire du SAGE est rattaché, a été placée par arrêté préfectoral du 22 août en **alerte pour l'utilisation d'eau potable et en alerte renforcée pour les prélèvements dans les milieux naturels**.

Une dérogation au débit réservé en aval de la retenue d'eau potable de Tréauray a été accordée par arrêté préfectoral, dérogation au 30<sup>ème</sup> du module du 23 au 31 août.

## Remplissage des retenues d'eau potable

Le taux de remplissage des retenues d'eau potable a considérablement diminué en août. A fin août il était de 55% pour Tréauray (contre 88% fin juillet) et de 82% pour Noyal et Trégat (contre 94% fin juillet).

## Actualités sur la quantité d'eau

- Pour rappel, voici la [communication de la DDTM du Morbihan](#) sur les restrictions, ainsi que les recommandations :

### ALERTE SÉCHERESSE

Les principales restrictions d'eau temporaires qui s'appliquent, sont :

- restrictions horaires pour l'irrigation agricole selon le type de cultures (ne s'applique pas aux retenues d'irrigation déconnectées du réseau hydrographique)
- réduction de la consommation en eau pour usage professionnel
- interdiction d'arrosage des espaces verts, sauf jeunes plants, entre 20h et 8h
- interdiction d'arrosage des potagers sauf de 20h à 10h
- interdiction d'arroser les terrains de sport sauf entre 20h et 8h
- interdiction de remplissage des piscines, de nettoyage des voiries, de nettoyage ou rinçage des bateaux, de nettoyage des façades
- interdiction des manœuvres de vannes sauf autorisation : plans d'eau, écluses
- interdiction d'arrosage des pelouses, massifs floraux ou arbustifs entre 20h et 8h
- interdiction d'alimentation des fontaines publiques hors circuit fermé
- interdiction d'alimentation des douches de plage

### ALERTE RENFORCÉE

Les principales restrictions d'eau temporaires qui s'appliquent, sont :

- restrictions horaires pour l'irrigation agricole selon le type de cultures (ne s'applique pas aux retenues d'irrigation déconnectées du réseau hydrographique)
- réduction de la consommation en eau pour usage professionnel
- interdiction de remplissage des piscines, de nettoyage des voiries et des bateaux, de nettoyage des façades
- interdiction d'arrosage des espaces verts, sauf jeunes plants, entre 20h et 8h
- interdiction d'arrosage des potagers sauf entre 20h et 8h
- interdiction d'arroser les terrains de sport sauf entre 20h et 8h pour les plantations de moins d'1 an
- interdiction des manœuvres de vannes sauf autorisation : plans d'eau, écluses
- interdiction d'arrosage des pelouses, massifs floraux ou arbustifs
- interdiction d'alimentation des fontaines publiques hors circuit fermé
- interdiction d'alimentation des douches de plage

- Eaux non conventionnelles : 2 webinaires techniques les 23 septembre et 3 octobre proposés par les services de l'Etat et la Région Bretagne pour diminuer sa consommation d'eau potable. Pour connaître le programme et vous inscrire consulter la [page dédiée](#).

Gardons le réflexe  
des écogestes !

Le SAGE sur le web :

[Page Quantité du site du SAGE](#)



### Contact

**Syndicat Mixte du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel**  
19 rue du Danemark – 56400 AURAY  
02 97 52 47 60  
[contact@sagegmre.fr](mailto:contact@sagegmre.fr)

*La mise en œuvre du SAGE est soutenue financièrement par :*

